

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 22

L'an deux mille vingt-six, le deux mars, dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de ST-JEAN-EN-ROYANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Christian MORIN Maire,**

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 février 2026

Etaient présents :

Mmes BEGUIN Fabienne, DUCRET Maïté, GUENICHE Lucie, GUIRIMAND Marie, LECOMTE Christine, SECCHI Virginie, VALLET Mauricette, VIGNON Isabelle

Messieurs AROD François, DUC MAUGE Michel, FERLIN Damien, GAILLARD Joël, GENIN Frédéric, GERBOUD Franck, JOUFFRAY Stéphane, LAFOREST Jean Daniel, MORIN Christian, SARTORE Dominique, SOARES Armindo.

Etaient absents excusés :

D'AGATA Rachel, pouvoir à GERBOUD Franck
DAUTY Jean Christophe, pouvoir à GUIRIMAND Marie
GIRBES Odile, pouvoir à DUCRET Maïté

Etait absent :

GONTIER Hervé

Madame Mauricette VALLET a été élue secrétaire de séance.

N°21
OBJET : Validation
du plan de gestion de
l'ENS de Combe
Laval et du budget
prévisionnel
communal 2026

Les communes de Saint-Laurent-en-Royans, Saint-Jean-en-Royans et Bouvante ont toutes trois sollicité le Syndicat Mixte du Parc du Vercors entre 2014 et 2016 pour demander l'ouverture de la réflexion autour de la création officielle de l'ENS de Combe Laval. En décembre 2017 le bureau du Parc a relancé les réflexions au niveau technique avec le CD26, pour répondre à la demande des 3 communes. Lors du premier semestre 2018, des échanges techniques ont permis de définir un cadrage et une organisation pour un ENS local accompagné par le Parc. Le projet a abouti à une convention multipartite signée le 24 janvier 2020 pour la création officielle de l'ENS en parallèle des premières actions engagées : acquisitions de connaissances, actions de sensibilisation, réflexions sur les enjeux, schéma d'aménagement paysager...

Délibération
transmise en
Préfecture le 6 mars
2026

Le Comité de Pilotage qui s'est réuni en mars 2023 a acté le lancement de la construction d'un plan de gestion de l'ENS, complémentaire au Document d'Objectifs Natura 2000. Ce plan de gestion a été élaboré entre août 2024 et août 2025 en concertation locale, et a permis de proposer un plan d'actions pour les 10 prochaines années (période 2026 – 2035).

De nombreuses actions concernant le suivi scientifique, l'entretien des milieux, l'accueil du public, la sensibilisation et la surveillance sont programmées, et seront mises en œuvre grâce à un temps d'animation dédié au site. Le plan de gestion détaillé est disponible en annexe 1. Il a été validé en Bureau du Parc le 10 septembre 2025 : voir la délibération du Parc en annexe 2.

Parmi les actions prévues au plan de gestion pour l'année 2026, on retrouve :

- L'actualisation de la cartographie des habitats
- Le suivi des odonates des tufières et de l'avifaune rupestre
- L'évaluation de l'état de conservation des habitats agro-pastoraux

- La mise en place d'un règlement intérieur du site
- L'installation de panneaux d'entrée de l'ENS et de panneaux de réglementation
- La mise en place d'une stratégie de maîtrise foncière
- La planification et le suivi des travaux d'aménagement de la tuffière de Frochet
- Des sorties thématiques accompagnées dans le cadre d'événements locaux
- Des formations aux enjeux du site à destination des AMM et Offices de Tourisme
- Des animations auprès des scolaires
- La réalisation de tournées de surveillance et de médiation
- La réalisation de supports pédagogiques

Le plan de financement prévisionnel 2026 du plan de gestion de l'ENS a été validé en Bureau du Parc le 10 décembre 2025 : voir délibération en annexe 3. Le budget total prévisionnel de la mise en œuvre du plan de gestion 2026 de l'ENS de Combe Laval s'élève à 60 514 €.

Sur le plan financier, 2026, première année de mise en œuvre du plan de gestion, est une année charnière. Considérant :

- que le Département de la Drôme soutient la gestion de l'ENS de Combe Laval, et a voté lors de sa Commission permanente du 8 décembre 2025 une subvention pour 2026 de 80 %.
- que le Département de la Drôme n'a pas encore voté le schéma financier global de sa politique ENS,
- que la convention multipartite en vigueur prévoit de redéfinir les prises en charge financières pour la phase de mise en œuvre du plan de gestion, alors, à titre exceptionnel pour 2026, la Parc contribuera financièrement à la mise en œuvre du plan de gestion de Combe Laval à hauteur de 2 884€.

Il conviendra de travailler un cadre financier révisé pour 2027-2035.

Ainsi, en application du partage financier convenu dans la convention multipartite en vigueur, au prorata des surfaces des communes couvertes par l'ENS, la participation 2026 restant à charge pour la commune de Saint-Jean-en-Royans est de 6 836 €.

Considérant qu'un débat a eu lieu le 2 mars 2026 au sein du Conseil Municipal et que le plan de gestion a été élaboré en concertation avec les acteurs locaux,

Le Conseil Municipal décide,
Après délibération,
A l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le plan de gestion de l'ENS de Combe Laval 2026-2035, tel qu'il est annexé à la présente, ainsi que la délégation de gestion du site au Parc
- **DE VALIDER** un financement de 6 836 € par la commune pour la mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS de Combe Laval 2026, et qui sera versée au Parc, gestionnaire du site pour le compte des communes.
- **D'AUTORISER** le maire à signer tous les documents et pièces nécessaires au dossier.

Pour extrait conforme :

Le Maire,

Christian MORIN

